



ELEVAGE PORCIN

FORMATION OBLIGATOIRE OUI NON

APPLIQUER LA BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE PORCIN

OBJECTIFS

- > Connaître les bases scientifiques de la PPA pour mieux apprécier les moyens de lutte en élevage
- > Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité
- > Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

INTERVENANTS

Christine Meymerit, formatrice agréée et experte en élevage porcin ou autre formateur expert agréé spécifique à l'élevage porcin.

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > 28 mars 2025
- > INTERFACE ELEVAGE 57 route de Samadet 64410 Arzacq-Arraziguet
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège

INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
 interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT
 06 30 49 54 43
 interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Emilie LARRAS
 07 88 72 62 28
 formation.interface.elevage@gmail.com

APPLIQUER LA BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE PORCIN

ELEVAGE PORCIN

PROGRAMME

Selon l'arrêté du 16/10/18 dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine (PPA) cette formation est obligatoire pour le référent Biosécurité de chaque élevage afin de définir et de gérer un plan de biosécurité sur l'ensemble de l'exploitation où sont élevés les suidés.

> Les bases scientifiques de la PPA

Reconnaissance de la maladie / Evaluation des risques / Situation épidémiologique

> Concevoir et gérer un plan de biosécurité

Définition des zones & flux / éléments de biosécurité
Cas concrets

> Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

Plan de nettoyage, désinfection, dératisation / examen de documents

> Bilan de la journée

L'attestation de formation du référent biosécurité transmise après formation devra être jointe au Plan de Biosécurité

DURÉE

1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC

ÉLEVEURS OU SALARIÉS
EN ÉLEVAGE PORCIN

PRÉ-REQUIS

AUCUN

PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE
ET ACTIVE, ANALYSE DE
SITUATION, EXERCICES
SUR ÉTUDE DE CAS

EVALUATION DES ACQUIS

QUIZ EN DÉBUT DE
SESSION, EXERCICES DE
MISE EN SITUATION
SPÉCIFIQUE À CHAQUE
EXPLOITATION EN FIN DE
SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE

- AGRICULTEUR :
163,33€ HT PAR
PERSONNE ET PAR JOUR
SOIT 196€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR VIVEA
- SALARIÉ AGRICOLE :
196€ HT PAR PERSONNE
ET PAR JOUR SOIT
235,20€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR L'OPCO
OCAPIAT
- POUR LES AUTRES
OPCO, NOUS
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 95% de taux de satisfaction globale, 96% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 650 bénéficiaires en 2024.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.